

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® 5508

| | | | |
|----------------|----------------------------------|-----------------------------------|--|
| Version 3.0 | Date de révision: 14.10.2025 | Numéro de la FDS: 100000018199 | Date de dernière parution: 04.04.2024 |
| | Date d'impression: 15.10.2025 | | Date de la première version publiée: 18.10.2023 |

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

| | | |
|-----------------------|---|--------------------|
| Nom du produit | : | Cyberbond® 5508 |
| Code du produit | : | 000000000015055274 |

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | | |
|--|---|---|
| Utilisation de la substance/du mélange | : | Adhésif cyanoacrylate |
| Restrictions d'emploi recommandées | : | Destiné exclusivement à l'usage industriel. |

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|--|---|--|
| Société | : | H.B. Fuller, Isar-Rakoll, S.A. |
| Adresse | : | Estrada Nacional 13 PT-4486-851 Mindelo - Vila do Conde +351 229 288 200 |
| Adresse e-mail de la personne responsable de FDS | : | EU-MSDS@hbfuller.com |

1.4 Numéro d'appel d'urgence

| | | |
|--------------------------|---|--|
| Numéro d'appel d'urgence | : | In case of poisoning: GBK-EMTEL International Tel.(24h): +49(0)6132/84463 (all languages) |
| | | In case of transport accidents: Tel.(24h): (001) 352 323 3500 (Infotrac - Contract ID: 90373 / GBK) |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® 5508

| | | | |
|----------------|----------------------------------|-----------------------------------|--|
| Version 3.0 | Date de révision: 14.10.2025 | Numéro de la FDS: 100000018199 | Date de dernière parution: 04.04.2024 |
| | Date d'impression: 15.10.2025 | | Date de la première version publiée: 18.10.2023 |

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis.

Etiquetage supplémentaire

EUH202 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Composants**

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent même survenir après plusieurs heures; donc observation médicale pendant au moins 48 heures après l'accident.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
En cas d'inconscience amener le patient dans une position latérale stable pour le transport.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® 5508

| | | | |
|----------------|----------------------------------|-----------------------------------|--|
| Version 3.0 | Date de révision: 14.10.2025 | Numéro de la FDS: 100000018199 | Date de dernière parution: 04.04.2024 |
| | Date d'impression: 15.10.2025 | | Date de la première version publiée: 18.10.2023 |

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

- En cas de contact avec la peau : Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. A conserver hors de portée des enfants. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale si des symptômes d'irritation de l'oeil apparaissent et persistent. Protéger l'oeil intact.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin. Se rincer la bouche à l'eau. Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitements : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Brouillard d'eau
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO2)
Mousse résistant à l'alcool

- Moyens d'extinction inappropriés : Ne PAS utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Peut libérer des gaz toxiques, irritants et/ou corrosifs.
En cas d'incendie, présence possible du (des) matériau(x) suivant(s) :
Gaz nitreux
monoxyde de carbone

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® 5508

| | | | |
|----------------|----------------------------------|-----------------------------------|--|
| Version 3.0 | Date de révision: 14.10.2025 | Numéro de la FDS: 100000018199 | Date de dernière parution: 04.04.2024 |
| | Date d'impression: 15.10.2025 | | Date de la première version publiée: 18.10.2023 |

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Laisser se solidifier. Assurer une ventilation adéquate. Envoyer pour récupération ou élimination dans des conteneurs appropriés. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous rubriques 7 et 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Manipuler avec prudence. Gardez une bouteille de lavage oculaire disponible sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Tenir hors de portée des enfants.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® 5508

| | | | |
|----------------|----------------------------------|-----------------------------------|--|
| Version 3.0 | Date de révision: 14.10.2025 | Numéro de la FDS: 100000018199 | Date de dernière parution: 04.04.2024 |
| | Date d'impression: 15.10.2025 | | Date de la première version publiée: 18.10.2023 |

Porter un équipement de protection individuel.
Eviter le contact avec la peau et les vêtements.
Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une douche de sécurité.

N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Gardez l'équipement respiratoire prêt. Prévoyez un équipement d'extinction d'incendie en cas d'incendie à proximité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des agents oxydants. Conserver dans un endroit sec. Protéger de la lumière.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

Veuillez faire attention aux exigences nationales et locales.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité bien ajustées ou équipement offrant une meilleure protection

Protection des mains Matériel : Caoutchouc nitrile ou équipement offrant une meilleure protection

Remarques : Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Ne portez pas de gants en coton ou en fibres naturelles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® 5508

| | | | |
|----------------|----------------------------------|-----------------------------------|--|
| Version 3.0 | Date de révision: 14.10.2025 | Numéro de la FDS: 100000018199 | Date de dernière parution: 04.04.2024 |
| | Date d'impression: 15.10.2025 | | Date de la première version publiée: 18.10.2023 |

| | |
|-----------------------------------|---|
| Protection de la peau et du corps | : Vêtements de protection |
| Protection respiratoire | : Utiliser une protection respiratoire à moins que des mesures adéquates de gestion des risques (extraction/ ventilation) ne soient prévues ou que l'évaluation de l'exposition ne démontre que les expositions ne dépassent pas les limites recommandées. En cas d'exposition brève ou de faible pollution (dépassement de la TLV) utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air en circulation. |
| Filtre de type | : Type protégeant des gaz/vapeurs inorganiques (B) |
| Mesures de protection | : Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Enlevez instantanément tous les vêtements souillés et imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Rangez les vêtements de protection séparément. |

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

| | |
|-----|---|
| Air | : Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. |
|-----|---|

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|--|--|
| État physique | : liquide |
| Couleur | : incolore |
| Odeur | : caractéristique |
| Seuil olfactif | : non déterminé |
| Point de fusion/point de congélation | : non déterminé |
| Point/intervalle d'ébullition | : non déterminé |
| Inflammabilité | : Non classé comme danger d'inflammabilité |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité | : Limite d'inflammabilité supérieure non déterminé |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® 5508

| | | | |
|----------------|----------------------------------|-----------------------------------|--|
| Version 3.0 | Date de révision: 14.10.2025 | Numéro de la FDS: 100000018199 | Date de dernière parution: 04.04.2024 |
| | Date d'impression: 15.10.2025 | | Date de la première version publiée: 18.10.2023 |

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : Limite d'inflammabilité inférieure
/ Limite d'inflammabilité infé- non déterminé
rieure

Point d'éclair : 80 °C

Température d'auto-inflammation : ne s'enflamme pas spontanément

Température de décomposition : Non applicable

Viscosité
Viscosité, dynamique : 60 mPa.s

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : non miscible ou difficile à mélanger

Coefficient de partage: n-octanol/eau : donnée non disponible

Pression de vapeur : non déterminé

Densité : 1,103 g/cm³

Densité de vapeur relative : non déterminé

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Taux d'évaporation : non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si utilisé selon les spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Polymérisse en dégageant beaucoup de chaleur
Réagit avec les alcools, les amines, les acides aqueux et les alcalis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® 5508

| | | | |
|----------------|----------------------------------|-----------------------------------|--|
| Version 3.0 | Date de révision: 14.10.2025 | Numéro de la FDS: 100000018199 | Date de dernière parution: 04.04.2024 |
| | Date d'impression: 15.10.2025 | | Date de la première version publiée: 18.10.2023 |

réagit au contact de l'eau

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® 5508

| | | | |
|----------------|----------------------------------|-----------------------------------|--|
| Version 3.0 | Date de révision: 14.10.2025 | Numéro de la FDS: 100000018199 | Date de dernière parution: 04.04.2024 |
| | Date d'impression: 15.10.2025 | | Date de la première version publiée: 18.10.2023 |

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation

- : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol**Produit:**

Mobilité

- : Milieu: Sol
Remarques: Ne pas laisser le produit atteindre les eaux souterraines, les plans d'eau ou le système d'égouts.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation

- : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation

- : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® 5508

| | | | |
|----------------|----------------------------------|-----------------------------------|--|
| Version 3.0 | Date de révision: 14.10.2025 | Numéro de la FDS: 100000018199 | Date de dernière parution: 04.04.2024 |
| | Date d'impression: 15.10.2025 | | Date de la première version publiée: 18.10.2023 |

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Remise aux éliminateurs de déchets dangereux.
Peut être déposé avec les ordures ménagères après solidification après consultation avec l'exploitant de l'installation d'élimination des déchets et les autorités compétentes et dans le respect des réglementations techniques nécessaires.
La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible.
Incinérer dans des conditions contrôlées conformément à toutes les lois et réglementations locales et nationales.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ces codes de l'EU relatifs aux déchets sont des recommandations visant les déchets produits lors de l'utilisation de colles et de matériaux d'étanchéité. Si des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses sont énumérés au point 3 de cette fiche de données de sécurité, il convient de classer les déchets qui en résultent comme dangereux (*).

Déchets produits lors de l'utilisation :

- 08 04 09* Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses
08 04 10 Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 08 04 09

Déchets produits lors du nettoyage :

- 08 04 11* Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

08 04 12 Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080411

Déchets d'emballage:

- 15 01 01 Emballages en papier et en carton
15 01 02 Emballages en plastique
15 01 04 Emballages en métal
15 01 10* Emballages contenant des résidus de matières dangereuses ou contaminés par des matières dangereuses.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® 5508

| | | | |
|----------------|----------------------------------|-----------------------------------|--|
| Version 3.0 | Date de révision: 14.10.2025 | Numéro de la FDS: 100000018199 | Date de dernière parution: 04.04.2024 |
| | Date d'impression: 15.10.2025 | | Date de la première version publiée: 18.10.2023 |

Emballages contaminés : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

| | |
|-------------|---|
| ADN | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : UN 3334 |

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|-------------|--|
| ADN | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : Aviation regulated liquid, n.o.s. (CYANOACRYLATE ESTER) |

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|-------------|---|
| ADN | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : 9 |

14.4 Groupe d'emballage

| | |
|---------------------|--|
| ADN | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA (Cargo) | |
| Groupe d'emballage | : III |
| Étiquettes | : Miscellaneous Dangerous Goods |
| Remarques | : Primary packs containing less than 500 ml are unregulated by this mode of transport and may be shipped unrestricted. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® 5508

| | | | |
|----------------|----------------------------------|-----------------------------------|--|
| Version 3.0 | Date de révision: 14.10.2025 | Numéro de la FDS: 100000018199 | Date de dernière parution: 04.04.2024 |
| | Date d'impression: 15.10.2025 | | Date de la première version publiée: 18.10.2023 |

IATA (Passager)

| | | |
|--------------------|---|--|
| Groupe d'emballage | : | III |
| Étiquettes | : | Miscellaneous Dangerous Goods |
| Remarques | : | Primary packs containing less than 500 ml are unregulated by this mode of transport and may be shipped unrestricted. |

14.5 Dangers pour l'environnement

| | | |
|------|---|---|
| ADN | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

| | | |
|---|---|---|
| REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) | : | Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur. |
| REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC, Article 59). | : | Non applicable |
| Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone | : | conforme |
| Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) | : | conforme |
| Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant les règles pour la surveillance du commerce des précurseurs de | : | N'est pas interdite ni/ou contrôlée |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® 5508

| | | | |
|----------------|----------------------------------|-----------------------------------|--|
| Version 3.0 | Date de révision: 14.10.2025 | Numéro de la FDS: 100000018199 | Date de dernière parution: 04.04.2024 |
| | Date d'impression: 15.10.2025 | | Date de la première version publiée: 18.10.2023 |

drogues entre la Communauté et les pays tiers

Directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, Annexe II : conforme

Règlement (CE) No 273/2004 du Conseil relatif aux précurseurs de drogues : conforme

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : conforme

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles : Non applicable (R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 1436

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Non applicable

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

REACH : Listé ou en conformité avec l'inventaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® 5508

| | | | |
|----------------|----------------------------------|-----------------------------------|--|
| Version 3.0 | Date de révision: 14.10.2025 | Numéro de la FDS: 100000018199 | Date de dernière parution: 04.04.2024 |
| | Date d'impression: 15.10.2025 | | Date de la première version publiée: 18.10.2023 |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour autres abréviations**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (Etats-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Cyberbond® 5508

| | | | |
|----------------|----------------------------------|-----------------------------------|--|
| Version 3.0 | Date de révision: 14.10.2025 | Numéro de la FDS: 100000018199 | Date de dernière parution: 04.04.2024 |
| | Date d'impression: 15.10.2025 | | Date de la première version publiée: 18.10.2023 |

Données modifiées par rapport à la version précédente

Les rubriques suivantes ont été mises à jour:

- RUBRIQUE 1
- RUBRIQUE 4
- RUBRIQUE 5
- RUBRIQUE 6
- RUBRIQUE 7
- RUBRIQUE 8
- RUBRIQUE 10
- RUBRIQUE 15
- RUBRIQUE 16

Point de contact

: Prepared by: Global Regulatory Department
EU-MSDS@hbfuller.com

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR